

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **4 MARS 2019** à **19 h 30** à l'hôtel de ville, salle du conseil, sis au 15, rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON;	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère
Raymond PAILLÉ,	conseiller,
Marie-Josée-PLEAU,	conseillère.

Est absent :

Dominic LAQUERRE,	conseiller.
-------------------	-------------

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX,	directrice générale et greffière.
----------------	-----------------------------------

19,49 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, elle ouvre la session à 19 h 30.

19,50 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Le point suivant est ajouté aux « Affaires nouvelles » :

- 31.1 FONDATION DU CSLC SUZOR-COTÉ – Invitation à participer à l'activité soulignant le 20^e anniversaire de la fondation;
- 31.2 TERRAIN DE BALLE – Ajout d'une clôture.

19-40 RÉSOLUTION NO 19-40 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

19,51 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 4 février 2019.

19-41 RÉSOLUTION NO 19-41 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 4 février 2019 tel que présenté.

19,52 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

19,53 COMPTES RENDUS DES ÉLUS

La conseillère Marie-Josée Pleau informe les membres du conseil qu'elle a participé à une réunion pour la Politique familiale (MADA – MAE).

19,54 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Les rapports du Service des travaux publics, du Service d'urbanisme, du Service des loisirs, du Service de sécurité incendie et de l'administration ont été envoyés avec l'avis de convocation de la présente session. Le rapport de la bibliothèque est remis séance tenante.

19,55 COMPTES DU MOIS

19-42 RÉSOLUTION NO 19-42 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **DEUX CENT QUATRE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-CINQ DOLLARS ET CINQUANTE-CINQ CENTS (204 385,55 \$)**.

Je soussignée, Heidi Bédard, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Heidi Bédard, trésorière

19,56 CORRESPONDANCE

Aucune question n'est posée.

19,57 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR M. BRUNO GRENIER POUR GROUPE ÉLECTRO KINGSEY INC. – Régulariser la marge latérale nord-ouest

19-43 RÉSOLUTION NO 19-43 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PAR M. BRUNO GRENIER POUR GROUPE ÉLECTRO KINGSEY INC. MARGE DE REcul LATÉRALE NORD-OUEST

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Groupe Électro Kingsey inc. possède une propriété située au 14, rue Lemaire;
- 2 Le demandeur désire régulariser l'implantation du bâtiment principal à 2,92 mètres de marge de recul latérale nord-ouest comparativement aux 3 mètres de marge de recul latérale exigés à l'article 6.2.2 du règlement de zonage no 09-02;

- 3 Le fait de refuser la demande causerait un préjudice sérieux aux demandeurs et le fait de l'accorder ne causera aucun préjudice aux propriétaires voisins;
- 4 Le conseil municipal a adopté le règlement n° 09-06 sur les dérogations mineures;
- 5 Ce règlement s'applique dans toutes les zones de la municipalité;
- 6 Aux termes de la résolution no CCU-19-03, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure demandée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DÉCISION.** Le Conseil municipal accorde au Groupe Électro Kingsey inc. une dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation du bâtiment principal à 2,92 mètres de marge de recul latérale nord-ouest comparativement aux 3 mètres de marge de recul latérale exigés à l'article 6.2.2 du règlement de zonage n° 09-02.
- 2- **AFFECTATION.** Cette résolution affecte l'immeuble comportant les lots 5 739 829 et 6 189 041 du Cadastre du Québec.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au demandeur.

19,58 LES ATELIERS VERTS – Participation de la conseillère Marie-Josée Pleau

19-44

**RÉSOLUTION NO 19-44
LES ATELIERS VERTS
PARTICIPATION DE MARIE-JOSÉE PLEAU**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Corporation des Fleurons du Québec organise « Les ateliers verts » qui offrent une journée de conférences et des ateliers pratiques sur le verdissement et l'embellissement horticole du territoire municipal;
- 2 La conseillère Marie-Josée Pleau désire participer à cette activité de formation;
- 3 Des montants sont prévus au budget pour les formations;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PARTICIPATION.** Le conseil municipal autorise la participation de la conseillère Marie-Josée Pleau aux Ateliers verts offerts par la Corporation des Fleurons du Québec, qui se tiendra le 18 avril 2019 à Lévis.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **CENT SOIXANTE-DOUZE DOLLARS ET QUARANTE-SIX CENTS (172,46 \$)** taxes incluses pour les frais d'inscription. De plus, la ville remboursera les frais de déplacement.

- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

19,59 INTERVENTION DE LA VILLE À UN ACTE DE VENTE POUR CORRECTION DE CADASTRE – Terrain rue des Merisiers

19-45

**RÉSOLUTION NO 19-45
INTERVENTION DE LA VILLE À UN ACTE DE
VENTE D'IMMEUBLE PAR M. DANIEL RIVARD**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 M. Daniel Rivard vend un immeuble situé au 8, rue de Merisiers;
- 2 Aux termes de l'acte notarié no 414 459, la ville a vendu à M. Rivard une parcelle de terrain de forme triangulaire et étant une partie de l'ancienne assiette de la rue Tardif, d'une superficie de 121,5 mètres carrés, lequel terrain avait été annexé à l'immeuble du 8, rue des Merisiers;
- 3 Lors de la rénovation cadastrale, le terrain a été remis au nom de la Ville de Kingsey Falls et porte le numéro de lot 5 739 844 du Cadastre du Québec;
- 4 Il y a lieu que la ville intervienne à l'acte de vente par M. Daniel Rivard pour céder ses droits sur ledit terrain;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **INTERVENTION DE LA VILLE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à intervenir à l'acte de vente par M. Daniel Rivard de l'immeuble situé au 8, rue des Merisiers à Kingsey Falls afin de céder ses droits sur le terrain déjà vendu à M. Rivard aux termes de l'acte de vente no 414 459 et portant maintenant le numéro de lot 5 7239 844 du Cadastre du Québec.
- 2- **SIGNATAIRE.** La directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, est autorisée à signer tous les documents nécessaires pour les fins de la présente résolution.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Me Justine Giguère.

19,60 DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA PRÉPARATION AUX SINISTRES, VOLET 2

19-46

**RÉSOLUTION NO 19-46
SÉCURITÉ CIVILE
DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME
D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA
PRÉPARATION AUX SINISTRES, VOLET 2**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

- 2 La municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;
- 3 La municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à présenter une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de **DIX MILLE DOLLARS (10 000,00 \$)**, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000,00 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$.
- 2- **SIGNATAIRE.** Le conseil municipal autorise madame Heidi Bédard, trésorière, à signer pour et au nom de la ville le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

19.61 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – Achat d'habits de combat

19-47

RÉSOLUTION NO 19-47 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ACHAT D'HABITS DE COMBAT

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Des habits de combat du Service de sécurité incendie ne sont plus sécuritaires;
- 2 Tous les membres du Service de sécurité incendie doivent avoir leur équipement de protection personnelle;
- 3 Il y a lieu de remplacer ces habits;
- 4 Un montant est prévu au budget 2019 pour l'achat de ces équipements;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à quatre (4) habits de combat pour son Service de sécurité incendie, incluant bunker, bottes, casque, cagoule et gants.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme maximale de **ONZE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGTS DOLLARS (11 980,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au directeur du Service de sécurité incendie.

19,62 EAUX USÉES – Mandat pour l'évaluation de la capacité résiduelle de traitement de la station d'épuration

19-48

**RÉSOLUTION NO 19-48
EAUX USÉES – MANDAT POUR L'ÉVALUATION
DE LA CAPACITÉ RÉSIDUELLE DE TRAITEMENT
DE LA STATION D'ÉPURATION**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville désire connaître la capacité résiduelle de traitement de la station d'épuration des eaux usées dans l'éventualité de l'arrivée d'industries dans son parc industriel;
- 2 Les Services exp inc. ont présenté une proposition intéressante pour la ville;
- 3 Aucun montant n'est prévu au budget pour cette étude;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate Les Service exp inc. pour procéder à l'étude d'évaluation de la capacité résiduelle de traitement de la station d'épuration des eaux usées, le tout tel que prévu à l'offre de service KIFM-64074 du 12 février 2019.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **QUINZE MILLE DOLLARS (15 000,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURE.** La directrice générale, madame Annie Lemieux, est autorisée à signer tous les documents nécessaires aux fins de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible aux Services exp inc.

19,63 FAUCHAGE AUX ABORDS DES CHEMINS MUNICIPAUX – Contrat pour 2019, 2020 et 2021

19-49

**RÉSOLUTION NO 19-49
CONTRAT DE FAUCHAGE AUX
ABORDS DES CHEMINS MUNICIPAUX
À LA FIRME 9253-4015 QUÉBEC INC.
POUR 2019, 2020 ET 2021**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Chaque année, la ville conclut une entente avec un entrepreneur pour le fauchage aux abords des chemins;
- 2 La firme 9253-4015 Québec inc. a présenté une offre intéressante pour la ville pour 3 ans;

3 Un montant est prévu au budget de l'exercice 2019 pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à conclure une entente avec la firme 9253-4015 Québec inc. pour le fauchage aux abords des chemins de la municipalité pour trois (3) ans, le tout tel que prévu à la soumission du 12 février 2019.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser les sommes suivantes, taxes incluses, pour les fins de la présente résolution :
 - Saison 2019 : **HUIT MILLE NEUF CENT QUARANTE-TROIS DOLLARS ET CINQUANTE-DEUX CENTS (8 943,52 \$);**
 - Saison 2020 : **NEUF MILLE CENT CINQUANTE-SEPT DOLLARS ET VINGT ET UN CENTS (9 157,21 \$);**
 - Saison 2021 : **NEUF MILLE TROIS CENT SOIXANTE-TREIZE DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (9 373,50 \$).**
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et la greffière sont autorisées à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme 9253-4015 Québec inc.

19,64 ABAT-POUSSIÈRES – Contrat pour 2019

19-50

RÉSOLUTION NO 19-50 ACHAT ET ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRES CONTRAT À LA FIRME SOMAVRAC C.C. INC.

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 À chaque année, la ville étend de l'abat-poussières sur les routes non pavées de son territoire;
- 2 La firme Somavrac C.C. inc. a présenté une proposition intéressante pour la ville;
- 3 Un montant est prévu à cette fin au budget 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à conclure une entente avec la firme Somavrac C.C. inc. pour la fourniture, le transport et l'épandage de chlorure de calcium liquide 35 % sur certaines routes de la municipalité pour l'année 2019, le tout tel que décrit à la soumission no 13881 du 7 février 2019.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser un montant de **TRENTE-SEPT CENTS ET QUATRE-VINGT-QUATRE CENTIÈMES (0,3784 \$)** le litre, plus les taxes applicables, pour les fins de la présente résolution.

- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et la greffière sont autorisées à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Somavrac C.C. inc.

**19,65 NETTOYAGE DES RUES, TROTTOIRS ET STATIONNEMENTS
– Contrat pour 2019**

19-51

**RÉSOLUTION NO 19-51
NETTOYAGE DES RUES DU SECTEUR
URBAIN, TROTTOIRS ET STATIONNEMENTS
CONTRAT À LA FIRME MINI-EXCAVATION MB**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville désire faire balayer les rues, les trottoirs et les stationnements municipaux au printemps;
- 2 La firme Mini-Excavation MB a présenté une proposition intéressante pour la ville;
- 3 Un montant est prévu à cette fin au budget 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à retenir les services de la firme Mini-Excavation MB de St-Félix-de-Kingsey pour le balayage des rues du secteur urbain, des trottoirs et des stationnements des édifices municipaux de la municipalité pour l'année 2019. Demande est faite à l'entrepreneur de procéder aux travaux dans la semaine du 29 avril 2019, si la température le permet.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **CINQ MILLE DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (5 250,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Mini-Excavation MB.

19,66 SCCELLEMENT DE FISSURES – Contrat pour 2019

19-52

**RÉSOLUTION NO 19-52
SCCELLEMENT DE FISSURES
CONTRAT À PERMAROUTE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Chaque année, la ville mandate une firme pour exécuter le scellement de fissures sur son réseau routier;

2 La firme Permaroute a déposé une offre intéressante pour la ville;

3 Des montants sont prévus au budget pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à accorder à la firme Permaroute un contrat pour procéder au scellement de fissures sur son réseau routier, le tout tel que prévu à l'offre de service no 91027-01, datée du 7 février 2019.

2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **TROIS MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DIX DOLLARS (3 870,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.

3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Permaroute.

19.67 HORTICULTURE – Achat de fleurs

19-53 RÉOLUTION NO 19-53 HORTICULTURE ACHAT DE FLEURS

CONSIDÉRANT QUE :

1 La ville procède, à chaque année, à l'achat de fleurs pour les jardinières, les balconnières et les divers aménagements paysagers sur le territoire municipal;

2 La Jardinerie Fortier a présenté une proposition intéressante pour la ville;

3 Les sommes nécessaires sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

1- **ACHAT DE FLEURS.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter de Jardinerie Fortier des fleurs pour les jardinières, les balconnières et les divers aménagements paysagers sur son territoire.

2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **QUATRE MILLE CENT SOIXANTE-CINQ DOLLARS ET SOIXANTE-DIX CENTS (4 165,70 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.

3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

19,68 PAVILLON DES LOISIRS – Insonorisation

19-54

**RÉSOLUTION NO 19-54
PAVILLON DES LOISIRS
MANDAT POUR ÉTUDE EN VUE
D'AMÉLIORER L'ACOUSTIQUE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Des travaux ont déjà été effectués dans la salle du Pavillon des loisirs pour améliorer l'acoustique;
- 2 Il y a lieu d'effectuer des installations supplémentaires pour améliorer davantage l'acoustique;
- 3 M. Marc Philip de Inovaudio a présenté une offre intéressante pour la ville afin d'obtenir des pistes de solutions;
- 4 Aucun montant n'est prévu au budget pour ce mandat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate M. Marc Philip de Inovaudio pour procéder à une étude en vue de corriger l'acoustique de la salle du Pavillon des loisir.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **DEUX CENT QUATRE-VINGTS DOLLARS (280,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

19,69 FÊTE DE LA PÊCHE – Versement de la subvention à la Corporation des loisirs

19-55

**RÉSOLUTION NO 19-55
CORPORATION DES LOISIRS DE KINGSEY FALLS
LA FÊTE DE LA PÊCHE
CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Dans le cadre de l'événement La Fête de la pêche organisée par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, la Corporation des loisirs de Kingsey Falls propose un tournoi de pêche comme activité;
- 2 Une demande de contribution financière a été faite à la ville par la Corporation des loisirs de Kingsey Falls;
- 3 Il y a lieu d'encourager cet événement;
- 4 Un montant a été prévu au budget à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU, ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls accorde à la Corporation des loisirs de Kingsey Falls une contribution financière

de **MILLE DOLLARS (1 000,00 \$)** pour l'ensemencement de la rivière Nicolet pour l'événement *La Fête de la pêche* qui se déroulera le samedi 8 juin 2019.

- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Corporation des loisirs de Kingsey Falls.

19,70 RELAIS POUR LA VIE 2019

19-56

RÉSOLUTION NO 19-56 RELAIS POUR LA VIE APPUI FINANCIER À L'ÉQUIPE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Une marche pour le Relais pour la vie se déroulera à Kingsey Falls le 1^{er} juin 2019 dans les jardins du Parc Marie-Victorin;
- 2 Les employés municipaux ont formé une équipe pour participer à cette activité de la Société canadienne du cancer;
- 3 Il y a lieu que la ville appuie ses employés et par la même occasion, la cause;
- 4 Des montants sont disponibles au budget pour cet appui;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **APPUI FINANCIER.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser à la Société canadienne du cancer un montant de **MILLE CINQ CENTS DOLLARS (1 500,00 \$)** pour la participation de l'équipe des employés municipaux au Relais pour la vie le 1^{er} juin 2019 à Kingsey Falls.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

19,71 VENTE DE GARAGE ANNUELLE – Autorisation à la Maison des jeunes

19-57

RÉSOLUTION NO 19-57 AUTORISATION À LA MAISON DES JEUNES DE KINGSEY FALLS POUR LA VENTE DE GARAGE ANNUELLE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Maison des jeunes de Kingsey Falls organise depuis quelques années une vente de garage annuelle;
- 2 Il y a lieu que la ville autorise à Maison des jeunes à tenir cette activité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls autorise la Maison des jeunes de Kingsey Falls inc. à organiser une vente de garage qui se tiendra le samedi 25 mai et le dimanche 26 mai 2019.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Maison des jeunes de Kingsey Falls.

19.72 JOURNAL ACTUALITÉS-L'ÉTINCELLE – Offre de participation à l'édition qui traitera de Kingsey Falls

La directrice générale informe les membres du conseil qu'elle a également reçu, du journal Actualités-L'Étincelle une demande pour acheter un espace publicitaire dans l'édition du 3 avril pour les pages spéciales qui souligneront la 45^e semaine de l'Action Bénévole.

19-58

**RÉSOLUTION NO 19-58
JOURNAL ACTUALITÉS-L'ÉTINCELLE
PARTICIPATION AUX PAGES SPÉCIALES
« QUALITÉ DE VIE ET PLAISIRS EN CASCADES »
TRAITANT DE KINGSEY FALLS
ET AUX PAGES SOULIGNANT LA
45^E SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le journal Actualités-L'Étincelle posera un regard sur la qualité de vie et l'économie de l'ensemble de la Ville de Kingsey Falls dans son édition du 24 avril 2019;
- 2 Le journal Actualités-L'Étincelle soulignera la 45^e semaine de l'Action Bénévole dans son édition du 3 avril prochain;
- 3 Une demande a été déposée à la ville pour une participation au journal par l'achat d'espaces publicitaires;
- 4 Il y a lieu que la ville participe à ces éditions;
- 5 Aucun montant n'est prévu au budget pour cette publicité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter les publicités suivantes dans le journal Actualités-l'Étincelle :
 - une page de publicité couleur, dans l'édition du 24 avril 2019 traitant de Kingsey Falls;
 - un quart (1/4) de page noir et blanc, dans l'édition du 3 avril 2019 soulignant la 45^e semaine de l'Action Bénévole.
- 2 **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **MILLE CENT VINGT-NEUF DOLLARS (1 129,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

19,73 PRIX CRÉATEURS D'EMPLOI DU QUÉBEC – Proposition d'entreprises de Kingsey Falls

La directrice générale informe les membres du conseil que les organisateurs du *Prix Créateurs d'emplois du Québec* demande à la ville de leur soumettre trois noms d'entreprises qui, selon la ville, seraient en mesure de postuler pour la 3^e édition de ce prix.

Les membres du conseil soumettent quelques suggestions que la directrice générale transmettra aux organisateurs.

19,74 OPPOSITION À LA LOI SUR L'ENREGISTREMENT DES ARMES À FEU AU QUÉBEC

Les membres du conseil accusent réception, sans y donner suite, à une demande de manifester leur opposition à la Loi sur l'enregistrement des armes à feu.

19,75 CLUB 4-H RICHMOND – Demande de participation financière au rallye provincial

Les membres du conseil accusent réception, sans y donner suite, d'une demande de participation financière de la part du Club 4-H Richmond pour le rallye provincial.

19,76 ADOPTION DE RÈGLEMENTS

19,76.1 RÈGLEMENT N° 19-06 TARIFICATION – VIDANGE DES BOUES DES FOSSES SEPTIQUES POUR 2019

19-59

**RÉSOLUTION NO 19-59
ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 19-06
TARIFICATION – VIDANGE DES BOUES DES
FOSSES SEPTIQUES POUR 2019**

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal dans les délais prescrits par la loi, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement n° 19-06 *Tarifification – Vidange des boues des fosses septiques pour 2019* tel que soumis par la greffière.

19,76.2 RÈGLEMENT N° 19-07 – RÈGLEMENT POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT TERRAIN MOTORISÉS SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

19-60

**RÉSOLUTION NO 19-60
ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 19-07
RÈGLEMENT POUR PERMETTRE LA CIRCULATION
DES VÉHICULES TOUT TERRAIN MOTORISÉS
SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX**

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal dans les délais prescrits par la loi, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement n° 19-07 *Règlement pour permettre la circulation*

des véhicules tout terrain motorisés sur certains chemin municipaux. Ce règlement remplace le règlement no 19-03.

19.77 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN PROGRAMME TRIENNAL D'INSPECTION DES FOSSES DE RÉTENTION

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN PROGRAMME TRIENNAL D'INSPECTION DES FOSSES DE RÉTENTION

La conseillère **Marie-Josée PLEAU** donne avis de motion qu'à une prochaine session sera soumis, pour adoption, un **règlement établissant un programme triennal d'inspection des fosses de rétention.**

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

19.78 PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE

19-61

RÉSOLUTION NO 19-61 PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2019

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 6 au 12 mai;
- 2 Le thème « Découvrir c'est voir autrement » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;
- 3 Les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;
- 4 Favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;
- 5 Il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PROCLAMATION.** Le conseil municipal de la Ville de Kingsey Falls proclame la semaine du 6 au 12 mai 2019 « **Semaine de la santé mentale** » et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisation et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce *DÉCOUVRIR C'EST VOIR AUTREMENT.*

19.79 AFFAIRES NOUVELLES

19.79.1 FONDATION DU CSLC SUZOR-COTÉ – Invitation à participer à l'activité soulignant le 20^e anniversaire de la fondation

Les membres du conseil accusent réception, sans y donner suite, d'une invitation de la Fondation du CLSC Suzor-Côté à l'activité soulignant son 20^e anniversaire.

19,79.2 TERRAIN DE BALLE – Ajout d’une clôture

19-62

RÉSOLUTION NO 19-62 PARC MUNICIPAL AJOUT D’UNE CLÔTURE POUR LE TERRAIN DE BALLE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a reçu une demande de citoyens intéressés à organiser une ligue de balle;
- 2 Pour se conformer à ses assurances et permettre aux adultes de jouer sur le terrain de balle, la ville doit faire installer une clôture, du côté de la rue Pinard;
- 3 Il y a lieu que la ville procède à cette installation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter et faire installer une clôture pour le terrain de balle, du côté de la rue Pinard.

19,80 LEVÉE DE LA SESSION

L’ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 20 h 27.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière

